

DECISION DU PRESIDENT PRISE PAR DELEGATION DU COMITE SYNDICAL**N° 08/22****Objet : « La Montagne...Respect ! », un plan de communication des bonnes pratiques en alpages**

Le Président du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la séance du Comité Syndical d'installation du 5/10/2020 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du Président,

Vu la délibération du Comité Syndical du 05/10/2020 relative aux délégations de compétences et d'attributions accordées au Président,

Vu la programmation pour l'année 2022 validée par le Comité Syndical du 6 avril 2022 incluant l'opération mentionnée ci-dessous,

DECIDEArticle 1 :

De porter l'opération « *La Montagne...Respect !* », un plan de communication des bonnes pratiques en alpages au titre du Plan Pastoral Territorial de Chartreuse et valide ainsi le plan de financement suivant.

Dépenses en € TTC		Recettes en €	
Campagne année 1	13 157,66 €	Conseil Régional AuRa	8 169,09 €
Campagne année 2	7 265,06 €	FEADER	8 169,09 €
		Réserve Naturelle Ht Ch	2 000,00 €
		Autofinancement	2 084,54 €
TOTAL	20 422,72 €	TOTAL	20 422,72 €

Le Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes et le programme FEADER, ainsi que le budget de la Réserve Naturelle des Hauts de Chartreuse seront sollicités au vue du financement de cette opération.

Article 2 :

Ampliation adressée :

- au Préfet de l'Isère
- au Comptable de la collectivité

Fait à St Pierre de Chartreuse,
Le

19 AVR. 2022

Pour copie conforme

Le Président
Dominique ESCARON

